



ASSURANCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANDRÉ BAYALA *

Dans une déclaration faite le 15 février 1997 devant l'*American Association for the Advancement of Science* qu'elle présidait, Jane Lubchenko établit ce constat alarmant : « Un tiers, voire la moitié, de la surface terrestre a été transformé par les actions humaines ; la concentration de l'atmosphère en dioxyde de carbone a augmenté d'environ 30 % depuis le début de la Révolution industrielle ; l'humanité fixe plus d'azote atmosphérique que toutes les autres sources terrestres naturelles associées ; plus de la moitié de toute l'eau pure de la surface est utilisée par l'humanité ; environ un quart des espèces d'oiseaux de la terre ont disparu et près des deux-tiers des principales pêcheries marines sont totalement exploitées, surexploitées ou détruites ».

La terre, l'eau, l'air et toutes les autres espèces vivantes ou inertes desquelles l'homme tire ses moyens d'existence et de bien-être sont mis en danger par l'homme et l'interpellent ; interpellation d'autant plus pressante qu'avec la globalisation des risques écologiques, la dégradation des ressources naturelles est devenue un phénomène capable d'accentuer les sources de conflits spatiaux et, plus encore, les iniquités Nord-Sud. Dans un dossier sur la problématique de l'eau dans le monde, on lit dans *JAL'Intelligent* n° 2306 du 20 au 26 mars 2005, page 56 : « Il y a peu, on considérait l'eau comme une ressource abondante, renouvelable à l'infini ; aujourd'hui, on réalise qu'un jour, comme le pétrole, ses réserves seront épuisées. Mais si des alternatives au pétrole existent, ce n'est pas le cas pour l'eau ! La pénurie qui guette porte en elle des germes

* Directeur général de la SONAR, président de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF).



de conflit. Plus un bien est rare, plus il est convoité. Ainsi, un État peut vouloir s'approprier l'eau d'un fleuve, au détriment de son voisin situé en aval. Les Nations unies ont recensé plus de 300 sources de conflits potentiels de ce type ».

Ce constat suscite de multiples questions : la biosphère sera-t-elle en mesure de fournir les ressources nécessaires à la poursuite de la croissance ? Les bénéfices économiques tirés de l'environnement justifient-ils une dégradation aussi intense et aussi accélérée de celui-ci ? Ces dommages sont-ils réversibles ?

Ces questions de la pérennité du développement se posent sous deux angles :

- « Celui de la justice distributionnelle » au sein d'une même génération, appelée « équité intragénérationnelle » qui se rapporte au risque d'aggravation des iniquités dans l'espace ;
- et celui de « l'équité intergénérationnelle », qui concerne le risque d'aggravation des iniquités dans le temps.

À la fin des années 1980, le monde prend pleinement conscience que les interactions entre économie et environnement doivent être gérées de façon à répondre « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ».

Ainsi est née, en 1987 avec le Rapport de la Commission Brundtland, la notion de développement durable qui deviendra, à partir des années 1990, particulièrement sous l'instigation du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) un objectif politique ; objectif qui ne peut être atteint qu'avec la mobilisation de tous, d'où la question de savoir comment l'industrie des assurances peut s'insérer ou comment elle s'insère de manière active, voire interactive dans cette doctrine économique de développement durable.

Notre secteur d'activité est-il influencé par la qualité de l'environnement et peut-il contribuer à maintenir la qualité de ce capital naturel et de la vie ?

Les relations entre assurances et développement durable apparaissent de manière beaucoup plus nette lorsqu'on examine la finalité du développement.

À quoi sert, en effet, le développement sinon à élargir la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun, possibilités en principe illimitées, qui peuvent évoluer avec le temps et qui impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles :

- vivre longtemps et en bonne santé ;
- acquérir un savoir ;
- avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable.

Dans le Rapport mondial sur le développement humain durable



de l'année 1997 du PNUD, il ressort que les êtres humains naissent avec un certain potentiel et le développement a pour objet de créer un environnement dans lequel chaque individu peut accroître ses capacités et élargir les possibilités qui s'offrent à lui. Le développement humain durable reflète à cet égard l'urgence, à l'échelle planétaire, du besoin de garantir une qualité de vie meilleure et équitable pour chacun ; il implique à la fois la production de biens et services qui créent un « champ des possibles », suffisamment large et diversifié pour que chaque individu puisse développer ses potentialités, et la bonne gestion, tant au niveau individuel que collectif de ces richesses, afin de garantir à chacun l'accès à l'égalité des chances, l'accès à la santé et à l'éducation ainsi que la possibilité de participer de manière active à la vie de la communauté.

L'activité d'assurance est-elle de nature à soutenir les efforts de création de richesse, de gestion de la solidarité et de garantie d'un mieux être dans le temps et dans l'espace ? L'activité d'assurance peut-elle aider à la préservation du capital naturel ? La réponse à ces questions apparaîtra avec l'examen successif du rôle économique de l'assurance, du rôle social de l'assurance et du rôle que peut jouer cette industrie dans la sauvegarde de l'environnement.

LE RÔLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSURANCE

Selon le Rapport Sigma Suisse Ré sur l'exercice 2003, le chiffre d'affaires de l'assurance a atteint au cours de cette année la somme de 2 940,5 Md\$ et a représenté 8,1 % du PIB mondial. La part de l'assurance dans le PIB est d'autant plus élevée que le pays considéré est développé. Ainsi, en 2003, cette part s'est élevée à 8,5 % pour les États-Unis et à 4,1 % pour le continent africain.

En illustrant ce constat avec des exemples extrêmes, on peut retenir que la prime d'assurance par tête d'habitant est, en 2003, de 1 350 \$ US aux États-Unis alors qu'elle n'est que de 36 \$ pour l'Afrique et 2 \$ par habitant pour un pays comme le Burkina Faso.

Plus le chiffre d'affaires de l'assurance est élevé, plus son activité génère des réserves, importants moyens de financement de l'économie, réserves qui viennent opportunément conforter les garanties que cette industrie accorde à l'entreprise, créatrice de richesses, pour assurer sa survie et sa pérennité.

L'assureur : un investisseur institutionnel

L'assurance, profession très spécifique caractérisée par l'inversion de son cycle de production en ce sens que l'assureur perçoit un prix de vente (la prime) avant de connaître son prix de revient (le sinistre), doit, sur la



base d'une observation statistique très affinée avec le temps, constituer avec la plus grande prudence, des provisions pour faire face, le moment venu, aux engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats. Ces sommes, appelées provisions techniques, sont d'autant plus importantes que la liquidation des sinistres est lente pour des raisons diverses, telles que l'intervention de la justice ou les délais de consolidation de la victime en cas de dommages corporels. En attendant d'être payées aux victimes, les provisions sont mises à la disposition de l'économie à travers le système bancaire ou sous forme de placements directs et divers en actions, en obligations ou dans des investissements immobiliers ; autant de moyens de financement de l'économie et donc de création de richesses qu'il reviendra aux pouvoirs publics, garants de l'intérêt général, de gérer avec équité dans le sens d'un développement humain durable en définissant et en appliquant, en relation avec les populations concernées, des règles de bonne gouvernance politique et économique.

C'est en raison de sa forte capacité à financer l'économie que les assureurs sont qualifiés d'investisseurs institutionnels ; cette capacité est d'autant plus grande que la branche vie, grand collecteur de ressources à long terme grâce aux produits de capitalisation et de retraite complémentaire qu'elle propose, est développée comme c'est le cas dans les pays occidentaux. En 2003 la part de la branche vie a représenté 56,88 % de l'encaissement total de l'assurance dans le monde, soit 4,6 % du PIB mondial. L'assurance non-vie, quant à elle, s'est établie à 43,12 %, soit 3,5 % du PIB mondial.

L'industrie des assurances, grande pourvoyeuse de fonds au financement de l'économie, contribue donc, et de manière directe, à la création de richesses, condition indispensable à l'instauration et à la conduite de toute politique de développement humain durable ; mais son utilité économique ne s'arrête pas là.

L'assureur : un partenaire à long terme de l'entreprise

« Tout projet moderne d'investissement, et donc de développement, écrit Jérôme Yeatman, dans son ouvrage *Manuel international de l'assurance*, exige la participation de l'assureur, sans la garantie duquel l'entrepreneur et, surtout, son banquier ne risqueraient pas les capitaux impliqués par le projet ».

Il est évident que, sans des garanties telles que les assurances en cas de décès, d'incendies, de bris de machines, de défaut de construction, les banquiers hésiteraient beaucoup, voire refuseraient purement et simplement de consentir des prêts aux promoteurs et donc de financer le développement. L'assureur se positionne ainsi au premier plan du processus d'investissements et accompagne l'entreprise tout au long de



son existence. Les indemnités versées par l'assureur à la suite d'un incendie ou d'un bris de machine permettent à l'entreprise, non seulement de continuer d'exister après ce désastre, mais également d'être encore plus performante par l'acquisition d'un outillage moderne en remplacement des vieilles machines détruites sans dépense supplémentaire à la charge des actionnaires, car la technologie ne fait qu'évoluer dans le sens d'une meilleure qualité pour des coûts de plus en plus bas.

Ainsi, pour prendre des exemples dans un pays où l'industrie des assurances est encore embryonnaire, l'indemnité versée par un assureur burkinabé pour une presse d'huile totalement détruite par un incendie a permis à cette entreprise de remplacer son unité obsolète disparue par une usine beaucoup plus moderne avec une capacité de production double de la première.

A contrario, le marché central de Ouagadougou, construit sur financements extérieurs a été en grande partie ravagé par un incendie alors qu'il n'était couvert par aucune assurance. Sa réfection nécessite des milliards de francs CFA que l'État peine à rassembler. Comme conséquence de cette déplorable situation de non assurance de nombreux commerçants sont au bord de la faillite s'ils n'y sont pas déjà tombés, la paix sociale est mise à rude épreuve avec des manifestations dans la rue suivies de répressions policières et, en dépit de ses moyens limités, l'État a été obligé de débloquer des fonds pour la construction, en urgence, de sites provisoires pour accueillir les occupants déguerpis.

Ces deux exemples illustrent à souhait l'importance de l'assurance pour la sauvegarde de l'outil de production et sa transmission, dans d'excellentes conditions, aux générations futures. En y regardant de près, l'on pourra constater que la plupart des grandes entreprises mondiales totalisant un ou plusieurs siècles d'existence, et qui ont fatalement traversé des périodes de fortes turbulences, doivent leur survie à l'assurance qui se révèle, de ce fait, être un partenaire privilégié de la pérennité de l'outil de production en permettant ainsi de satisfaire à une autre des exigences du développement durable, à savoir l'équité intergénérationnelle. Le partenariat assurance développement durable va, cependant, bien au-delà de ce constat car l'assurance participe en amont aussi bien qu'en aval, au processus de production des richesses.

LE RÔLE SOCIAL DE L'ASSURANCE

Le développement humain durable postule une qualité de vie, la santé, l'accès à l'éducation et la satisfaction des besoins légitimes essentiels. Par rapport aux questions de santé, il est aisé, quand on examine les progrès enregistrés par la médecine et l'industrie pharmaceutique dans un pays comme la France, de se rendre rapidement compte qu'ils sont dus, pour l'essentiel, à l'existence de la sécurité sociale, cette forme



étatique de l'assurance. Comment aurait-on pu, en effet, financer la recherche avec tant de succès dans ces deux domaines vitaux, et prendre en charge les malades avec tant de chances de soulagement et de guérison sans les importants moyens mis en place par l'État grâce à ce système de solidarité nationale ?

Au-delà des mutuelles de santé, publiques comme privées, beaucoup de compagnies d'assurances proposent des produits multiformes qui améliorent la qualité de la vie, la prise en charge des dépenses de santé et l'assistance aux invalides.

L'assistance, initiative très innovante de la profession, présente l'avantage d'offrir, non seulement des dédommagements en argent, mais surtout des prestations en nature pour faciliter la vie des assurés. « Les assureurs ont investi dans des centres de rééducation des accidentés », observe Jérôme Yeatman, « pour hâter la récupération maximale possible des fonctions et capacités corporelles ».

Parmi les critères retenus par le PNUD dans l'indice de développement, figurent, en effet, et en bonne place la santé et l'éducation ; c'est du reste l'une des raisons pour lesquelles certains pays ayant un PIB par habitant très élevé se retrouvent très mal classés par rapport à d'autres où règne une relative stabilité politique et où les questions d'éducation et de santé sont mieux gérées.

Le développement durable c'est, en effet, outre la résolution des questions de santé, l'accès à l'éducation et l'acquisition d'un savoir afin de participer de manière consciente et active à la vie de la communauté.

L'industrie des assurances propose des produits pour assurer la scolarisation et l'éducation des enfants, produits souvent assortis d'options en cas de disparition des parents. Quelle que soit l'appellation commerciale adoptée par les compagnies d'assurances, les « produits éducation » permettent aux parents de financer de manière souple la scolarité de leurs enfants sans devoir se contenter du seul soutien des États dont les ressources, de plus en plus rares, sont souvent absorbées par les secteurs de souveraineté et la régulation des activités économiques. Ces produits, judicieusement utilisés par les parents et même, pourquoi pas, par les États, pourraient limiter les désastres de plus en plus courants des « enfants de la rue », en majorité des enfants privés de scolarité et d'éducation par négligence ou du fait de la disparition de leurs parents.

Toujours dans le rôle social de l'assureur, notons que, dans l'essentiel des cas, les indemnités versées par la profession permettent de reconstituer des patrimoines détruits, de redémarrer des entreprises et sauvegarder des emplois, de garantir des revenus à la veuve et aux orphelins par suite de la disparition du chef de famille, bref, de garantir aux personnes physiques comme morales la sécurité de leurs revenus et, partant, une sérénité de vie.



En libérant l'homme des soucis du lendemain, des angoisses de voir son patrimoine détruit, ses revenus se volatiliser, l'assurance lui redonne sérénité, confiance en soi et paix du cœur. Le père de famille qui a pris toutes dispositions, en contractant des assurances adaptées (éducation de ses enfants, assurance de sa maison, minimum de capital à sa famille en cas de décès...) acquiert une réelle et légitime sérénité et peut, pour ainsi dire, envisager la mort avec philosophie en ayant ce fier sentiment du devoir accompli.

L'assurance apparaît ainsi, à travers ses fonctions économiques et sociales, comme le partenaire idéal d'un développement humain durable en organisant de manière scientifique la solidarité entre les générations présentes d'une part et, d'autre part, entre ces dernières et les générations futures. Tout en louant ces fonctions non négligeables, l'on peut aussi se demander ce que peut faire l'assurance pour, non seulement réparer les conséquences des accidents, mais aussi prévenir ces sinistres et sauvegarder le capital naturel afin de transmettre aux générations futures à la fois un patrimoine, des outils de production et un environnement de qualité.

ASSURANCE ET SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

La maîtrise des risques environnementaux exige une longue concertation, des actions multiformes et la participation de tous : pouvoirs publics, entreprises privées, organisations non gouvernementales, populations, générations présentes et même futures, ainsi que cela ressort du programme d'action adopté en 1992 à Rio, appelé agenda 21, qui a lancé un « appel pour un partenariat global pour le développement durable ».

Les catastrophes naturelles, conséquences des graves atteintes à l'environnement, ont un impact direct sur les assureurs et les réassureurs en ce qu'elles aggravent considérablement leurs charges de sinistres et peuvent, de ce fait, entraîner leur faillite. Les dégâts causés par le Tsunami (plus de 200 000 morts, importantes pertes matérielles et financières, destructions de forêts, de récoltes, pollution des eaux...) sont encore frais dans nos mémoires. Même avant cette catastrophe sans précédent, Eric Loiselet, dans un article sur « le secteur des assurances, un acteur clé pour le développement durable », établit qu'entre 1990 et 1999, les catastrophes naturelles (ouragans, inondations, séismes, cyclones, tempêtes) ont causé la mort de près de 15 000 personnes et des sinistres évalués à plus de 350 Md\$.

Bien que les scientifiques hésitent à l'affirmer de manière catégorique, on s'accorde généralement à reconnaître que la recrudescence des catastrophes naturelles est, en grande partie, due au changement climatique, à la hausse du niveau de la mer et des océans par suite de la fonte



des glaciers, à l'intensification du cycle hydrologique global avec la perturbation des pluies et le renforcement de la désertification dans les zones arides.

Les conséquences du réchauffement de la planète touchent toutes les branches d'activités d'assurance. La multiplication des catastrophes naturelles peut réduire à néant le secteur de l'assurance. Des simulations informatiques montrent que, dans plusieurs régions des États-Unis (essentiellement les côtes), une simple tempête pourrait causer un coût économique de plus de 100 Md\$ en quelques heures dont 50 % seraient à indemniser. Les dégâts concerneraient, non seulement l'assurance dommage mais également l'assurance maladie, l'assurance-vie qui devraient faire face à la recrudescence de maladies prévues, mais également à l'apparition de nouvelles, et l'assurance agricole (récolte, cheptel) avec le bouleversement des précipitations, des saisons et donc de la vie agricole dans sa globalité.

Au vu de ce constat et ne serait-ce que par instinct de conservation, l'assureur se doit d'être un partenaire résolu des politiques visant à préserver l'environnement, à limiter les atteintes à la nature et à développer la prévention en matière de catastrophes naturelles.

Il peut, pour ce faire, agir de plusieurs manières ainsi que le recense comme suit Éric Loiselet dans son article précité :

a) en France la Loi du 13 juillet 1982 crée un système d'indemnisation basé sur le principe de solidarité pour prendre en charge les conséquences des catastrophes naturelles en obligeant chaque souscripteur de contrat à payer une prime égale à 12 % de toutes ses cotisations. La gestion des conséquences des catastrophes naturelles fait intervenir les assureurs, la Caisse Centrale de Réassurance et l'État qui agit comme réassureur en dernier ressort. Ce système de couverture, très efficace, a inspiré beaucoup d'autres législations (Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne) ;

b) l'expérience de l'assureur en matière de prévention des incendies peut s'étendre et s'intensifier dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles en encourageant les investissements de prévention, en collectant et en diffusant les informations existantes sur la prévention des risques naturels, et en encourageant, après indemnisation, la reconstruction, sur la base de dispositions assurant une plus grande robustesse des biens ;

c) en 1995 un groupe de compagnies d'assurances et de réassurance, allié à quelques fonds de pension, lance, avec l'appui du programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) « l'Engagement du Secteur des Assurances en faveur de la protection de l'Environnement » dans lequel elles promettent d'équilibrer développement économique, bien-être des hommes et environnement propre, engage-



ment dont le respect passe par une plus grande attention aux risques écologiques, la mise en place de nouveaux produits respectant l'environnement, des études environnementales, la sensibilisation du public et la diffusion et l'échange d'informations sur les questions environnementales. Cet engagement a donné lieu, en 1997 à la mise en place d'une association (the Insurance Industry Initiative for the environment), dont l'un des objectifs est de créer de nouveaux instruments d'investissements favorisant les entreprises impliquées dans la diminution d'émission de CO₂ ; les membres s'engagent, en outre, à choisir de façon socialement responsable les entreprises auprès desquelles ils investissent, en tenant compte des critères environnementaux ; des fonds d'investissements ont été mis en place dans ce sens par Yessuda Fire & Marine au Japon, par Storebrand au Royaume-Uni et par Swiss RE ;

d) les assureurs tentent de mettre en place des produits d'assurances dits « éco-produits » incitant au respect des critères écologiques. Des sociétés japonaises (Tokyo Marine et Yesuda Fire And Marine) offrent des réductions sur la police d'assurance pour tous les véhicules faiblement pollués tels que les voitures hybrides, les voitures électriques, les voitures au gaz et au méthanol. Des compagnies allemandes accordent des réductions de primes sur présentation d'une carte d'abonnement aux transports en commun ou si l'assuré décide de louer, pendant toute la durée de vie de son véhicule, une pièce de forêt en compensation de la pollution qu'il génère ;

e) les assureurs peuvent aussi soutenir la recherche sur les événements liés au changement climatique afin d'accumuler des informations en vue de prévenir les catastrophes naturelles et d'en limiter les dégâts ;

f) en septembre 2000, l'État et les principaux acteurs de l'assurance britannique définissent les premières directives en matière de management environnemental, directives élaborées par le groupe FORGE qui rassemble bon nombre des institutions financières *leaders* du pays et adoptées par l'Association des assureurs britanniques (ABI) comme marquant un grand pas dans le domaine du développement durable en ce qu'elles encadrent de façon concrète la mise en place d'un management environnemental avec des fiches étapes et des propositions détaillées qui permettent de suivre de près la contribution du secteur financier au développement durable.

À la suite de ce guide, l'ABI demande désormais aux entreprises cotées de publier dans leurs rapports annuels des informations sur les risques liés aux aspects sociaux et environnementaux de leur activité.

Le secteur des assurances a donc pris conscience de ses responsabilités environnementales et y fait face à travers son active participation à la



gestion des conséquences des catastrophes naturelles, à travers la création de produits innovants en matière d'environnements (Eco produits), à travers son engagement ferme à œuvrer pour un environnement propre. Ces actions, bien entendu demeurent insuffisantes au regard de l'immensité des tâches à accomplir pour garantir la survie des fonctions environnementales et du capital naturel. La mobilisation est, en effet, encore limitée dans la mesure où, d'une part, elle concerne surtout les grands pays à tradition d'assurance bien établie comme la France, la Grande-Bretagne, le Japon et les États-Unis et, d'autre part, les grands groupes mondiaux d'assurance. Il est symptomatique à cet égard de noter que, du côté français, ne sont membres, pour l'instant du moins, de l'Insurance Industry Initiative qu'Axa et Sorema. Les actions devront, sans aucun doute, être intensifiées en relation avec les politiques, en relation avec les organisations internationales en charge de l'environnement (l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN), la convention sur le commerce international des espèces en danger (CITES), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en relation avec les scientifiques et les chercheurs, en relation avec les ONG qui opèrent sur le terrain car la préservation de la nature et des ressources naturelles est, et doit être, l'affaire de tous.

10

Dans cette vaste entreprise de combats multiformes pour limiter la dégradation environnementale, l'activité d'assurance joue un rôle primordial en ce qu'elle intervient la plupart du temps dans des situations de grande douleur, situations au cours desquelles les attentes des victimes sont pressantes, situations dans lesquelles elle doit donner toute la mesure de sa technicité, de son utilité et de sa crédibilité. C'est précisément pour ces raisons que l'industrie des assurances est étroitement contrôlée par les pouvoirs publics, qu'elle doit observer de strictes normes de solvabilité et de respect des engagements pris envers les assurés et qu'elle doit disposer de réserves et de capitaux propres consistants.

Une industrie des assurances forte, professionnelle et bien suivie se révèle, en dernière analyse, être un atout non négligeable de succès des différentes actions susceptibles d'être entreprises pour conduire avec des chances de réussite les politiques de développement durable. Puisse cette vérité être entendue, plus particulièrement dans les pays en développement, ceux d'Afrique notamment, où cette industrie est encore à la phase de l'affirmation de son existence et dans lesquels elle demande à être soutenue, d'une part, par les pouvoirs publics à travers certaines facilités fiscales et diverses incitations à s'assurer et, d'autre part, par les professionnels du secteur à travers une politique de communication bien ciblée, des alliances stratégiques en vue de renforcer leur technicité, leurs



capacités de souscription et leur surface financière et l'accroissement de leur professionnalisme par la formation continue.

Les normes environnementales, sous l'impulsion des écologistes prennent une place de plus en plus prépondérante et tendent, avec les règles d'étiquetages et les éco-labels à conditionner l'accès aux marchés, particulièrement dans le domaine agricole. Il serait dommage que les pays en développement accusent trop de retard dans ce combat pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel et se privent par là même d'un certain nombre d'opportunités de croissance. Les assureurs doivent les y aider par l'innovation et la réflexion prospective.

